



Convention collection 3073, indemnités congés maladies ?

Par **sakura151**, le **08/08/2008** à **14:45**

Bonjour,

La convention collective à laquelle j'appartiens est la 3073 (publicité).

Je n'arrive pas à trouver dans celle-ci à quelle indemnité ai-je droit en cas de maladie.

En effet je me pose la question, car je vais devoir subir des examens médicaux qui vont durer plusieurs jours, l'ici me paraît peu encourageante médicalement, ayant des problèmes financiers j'ai très peur quand à mes indemnités.

J'ai déjà eu 1 arrêt d'un mois et l'étant pas très bien renseigné à l'époque, seul la sécu m'a versé une partie de mon salaire (30%), sur un mois mauvaise surprise mais j'ai pu m'en sortir.

Mais si cela devenait plus grave, que dois-je faire comme démarche pour m'assurer un minimum.

Merci de vos réponses.

Par **coolover**, le **09/08/2008** à **01:00**

Bonjour sakura !

Tu peux retrouver toute ta convention collective en [cliquant ici](#).

Je te laisse le soin de la consulter.

Si tu as besoin de précision, n'hésite pas à poser une question !